



Actualités 32

déposé le 19 octobre 2007

Tout va très bien ...

De toute évidence, les mesures prises depuis cet été vont accroître les inégalités. Contrairement aux annonces, les cadeaux fiscaux ne permettront pas de relancer la machine économique. Franchement, que pourrait consommer de plus MM. Bolloré, Lagardère, ou Forgeard ?! Et pour couronner le tout, l'insuffisance des récoltes de céréales, dans un pays agricole comme la France, laisse présager d'importantes augmentations de prix sur des besoins vitaux.

Réagir, oui mais

Autant dire que les raisons de réagir ne manquent pas. Pourtant nous constatons tous la difficulté du mouvement syndical à organiser les ripostes unitaires nécessaires, qui soient crédibles et porteuses d'espoir. Même constat du côté des forces politiques, qui parlent davantage tactique que contenu, balançant entre gesticulation, émotion et séduction. Ce contexte pèse terriblement sur l'état d'esprit des salariés.

Toutes les initiatives sont justifiées

Un jour l'annonce d'une manifestation, le 13 oct. contre un nouvel impôt (franchise médicale) pour les malades, mais construite sans les syndicats. Puis le 18 une grève très unitaire et réussie dans les transports, sur laquelle se greffent d'autres corporations. Manifestement nous sommes dans une période où les mouvements se cherchent et où les salariés hésitent. C'est flagrant dans l'EN qui a beaucoup donné en 2003.

Et toujours pas de mouvement dans l'Education contre le projet de budget et ses 11500 suppressions de postes.

Et maintenant

Les syndicats sont partagés sur la façon d'agir et sur les revendications à porter: ce n'est pas la première fois. Mais rien n'est insurmontable si les personnels donnent leur avis.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le budget 2007 sera néfaste pour le fonctionnement de l'école, que nous refusons la diminution des missions de service public, que les agents de l'état ont droit à la reconnaissance de leur employeur, que d'autres voies sont à explorer pour sauvegarder nos systèmes de solidarité retraite et santé, que la précarité doit reculer. Ce n'est pas si mal.

Dans les rencontres intersyndicales des prochains jours, le SNUipp et la FSU ne feront pas la fine bouche si l'unité est au rendez-vous. Il faut réagir ensemble, non pas pour remplacer des forces politiques défaillantes, mais pour gagner sur des revendications bien précises, avec l'opinion publique et avec le souci de l'intérêt général..

Dès la reprise de Toussaint, nous devrons y voir plus clair, ensemble nous prendrons nos responsabilités.

Sommaire

p.1 édito
p.2 suppression du samedi, école maternelle assez de caricatures
p.3 bases élèves dans le Gers
p.4 18 octobre, grève réussie, visite médicale
p.5 lettre des déléguées

p.6 formation continue
p.7 intégration dans le corps des PE
p.8 hors-classe
p.9 et 10 promotions instits/PE
p.11 fiches promos
p.12 bulletin d'adhésion

enveloppe

Suppression du samedi matin

A l'annonce publique de la suppression du samedi matin, le SNUipp a dénoncé l'absence de concertation et demandé à être reçu dans les meilleurs délais.

Les représentants du SNUipp ont donc été reçus par le Ministre de l'Education Nationale X. Darcos, lundi 8 octobre. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de l'audience.

Sur la mise en œuvre concrète, l'ensemble du dispositif n'est pas finalisé et de nombreuses questions restent posées.

A l'évidence, les propositions d'utilisation des « 2 heures libérées » ne constituent pas une réponse crédible pour répondre

au défi de la réussite de tous. Pour autant, ces annonces qui induisent des changements profonds dans l'organisation de l'école, provoquent de multiples débats dans la profession. Nous avons demandé et obtenu l'ouverture de discussions.

Nous avons insisté sur le mécontentement des personnels qui ont appris par les médias, les évolutions importantes dans le fonctionnement et l'organisation de l'école. Nous avons interrogé le Ministre sur les modalités concrètes de la mise en œuvre de la suppression du samedi matin. Nous avons demandé que s'engagent de réelles discussions sur l'ensemble de ces questions.

Nous avons insisté sur la nécessité de faire réussir tous les élèves et rappelé les pistes que le SNUipp avance :

- plus de temps de concertation,
- possibilités de travail en petits groupes sur le temps scolaire,
- renforcer les RASED,
- meilleure formation des enseignants...

Le Ministre a confirmé ses annonces : suppression du samedi matin, réduction du temps scolaire des élèves à 24 heures.

Pour les enseignants, le temps de service reste fixé à 27 heures qui se déclinaient en : 24 heu-



res (classe), 1 heure (27ème heure, inchangée), 2 heures « pour les élèves qui en ont le plus besoin ».

Il a évoqué la possibilité pour les enseignants de maternelle d'effectuer les deux heures en cycle 2 de l'école élémentaire.

Face à nos inquiétudes des conséquences du dispositif sur les missions du RASED, le Ministre s'est voulu rassurant en indiquant que les RASED ne seraient pas remis en question.

Il a également annoncé qu'il faudrait « sans changer fondamentalement les programmes, rappeler de façon nette les objectifs de l'école primaire dans un document resserré, accessible à tout parent ». Dans cette hypothèse, nous avons insisté sur la nécessité de consulter les personnels. Le Ministre a accepté, comme nous l'avons demandé, d'organiser une « journée banalisée ».

A la demande de concertations, le Ministre a répondu qu'il entamait des discussions dès la fin de la semaine et qu'il envisageait un relevé d'étapes d'ici début novembre sur les principes directeurs du dispositif. Les discussions devraient se poursuivre sur les modalités concrètes jusqu'au deuxième trimestre.

Ecole maternelle : assez de caricatures !

En cette année 2007, une multitude de groupes d'experts voit le jour faisant fi de la concertation... Le petit dernier en date planche sur la maternelle. Le Ministre X. Darcos a demandé au linguiste Alain Bentolila de diriger les travaux d'un petit groupe d'experts chargés de réfléchir à ce que doit être l'école maternelle...

Certes, l'initiative pourrait être intéressante, et si nos représentants syndicaux étaient intégrés à la réflexion, ils auraient beaucoup de choses à dire.

Cependant, les dernières prises de position de A. Bentolila sur la maternelle laissent penser qu'il aborde la question avec beaucoup d'idées préconçues comme : en maternelle, on fait soit un pré-CP, soit... de l'éveil de l'enfant...

C'est faire peu de cas du travail et du professionnalisme des enseignants de maternelle. C'est nier la maternelle en tant que vraie école et c'est oublier tous les nécessaires apprentissages (répertoriés en programmes) qui y sont dispensés.



"Base élèves" dans le Gers

« Base élèves » continue sa mise en place. Si la phase de généralisation prévue à cette rentrée n'a pas eu lieu, de nouvelles écoles vont être appelées à entrer dans l'expérimentation de ce système informatique.

Dans le Gers, moins de 20% des écoles sont entrées dans le dispositif.

En effet, l'Education Nationale n'en est pas le seul acteur. Pour être effective, "base élèves" demande un investissement en temps et en matériel des mairies. La généralisation à l'échéance de la rentrée 2008 ne sera pas possible dans le Gers...

Lors de la CAPD du 11 octobre 2007, l'Inspecteur d'Académie nous a annoncé la mise en place d'une « formation » à l'utilisation du logiciel pour tous les directeurs, dans le courant de l'année 2007/2008.

Les choix faits appellent quelques remarques :

- toutes les écoles n'étant pas concernées par "base élèves" cette année, quel est l'intérêt de former tous les directeurs quand on sait que, en matière de logiciel, la pratique régulière est nécessaire pour en intégrer l'utilisation ?

- la formation aura lieu par demi-journée, le mercredi... ce temps est à déduire des 12 heures d'animations pédagogiques... D'accord, cet argument a déjà servi pour que vous participiez aux réunions de directeurs (ou autre) hors temps de travail. D'accord vous avez déjà effectué votre temps d'animation pédagogique. D'accord, votre temps de concertation avec vos collègues dépassera largement la 27ème heure d'ici la fin de l'année... Mais ce n'est pas grave, officiellement, les choses sont faites dans les règles...

- les frais de déplacement seront pris en charge... comme quoi, quand l'Education Nationale se trouve des priorités, elle y met les moyens !



Base-élèves : quelques rappels

Ce système a pour but la gestion administrative des élèves du 1er degré, le pilotage pédagogique et le suivi des parcours scolaires. Les directeurs sont chargés de remplir ces informations. Les IEN, les IA peuvent extraire des fiches nominatives individuelles. Les maires, eux, n'ont accès qu' à « l'identité de l'enfant et de son responsable légal ».

Si le SNUipp se félicite de la décision du Ministère de retirer tous les critères "ethnifiés" (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine), retrait qui n'est pas étranger à nos interventions et à la mobilisation des personnels, des inquiétudes subsistent...

- Les champs "absentéisme" et "suivi RASED" sont toujours présents (bien que l'Inspecteur d'Académie nous ait affirmé le contraire...)

- Les fichiers créés alimentent une base de données nominatives centralisée.

Ce dispositif suscite un certain émoi au-delà des murs de l'école. Celle-ci doit rester un lieu de neutralité et de protection. Il en va de la confiance des familles envers l'école. Quelle sécurisation des données qui transitent par internet ?

Fin juin 2007, le SNUipp, dans un courrier adressé au ministère s'est inquiété « que des personnes extérieures à Base élèves aient pu avoir accès, par internet, au contenu des fichiers mettant en cause la sécurité et la nécessité de confidentialité des données recueillies ». L'application a dû être fermée durant quelques jours. La CNIL est immédiatement intervenue auprès du ministère au sujet du risque de piratage des fichiers ainsi que sur les modalités d'exploitation des informations collectées comme celle de la nationalité.

Un débat sur l'aide à la gestion administrative des élèves, sur les risques de la centralisation et l'externalisation de données nominatives apparaît nécessaire.

Que voulons-nous ?

En l'état, le SNUipp demande au ministère un bilan de l'expérimentation en cours ce qui nécessite de mettre un terme à la phase de généralisation.

Le SNUipp appelle les écoles à ne pas entrer dans l'expérimentation.

Celles qui y sont déjà peuvent neutraliser les champs « rased » et « absentéisme ». De plus, dans le cadre du blocage administratif, il est demandé de ne pas procéder à la validation finale de la saisie des effectifs.

Le SNUipp demande la mise à disposition de logiciels de gestion non centralisés et sans externalisation de données.

Betty JEAN dit TEYSSIER



18 octobre: grève très réussie



La grève du 18 octobre a été particulièrement bien suivie dans les transports, y compris selon la direction de la SNCF qui a annoncé des chiffres de **participation supérieurs à ceux de 1995**. La RATP et EDF ont connu de très fortes perturbations. Il était absolument nécessaire que les salariés de ces entreprises réussissent cette grève -c'est chose faite- pour exiger du gouvernement une vraie négociation, **sans tabou**, comme le souhaitent la majorité des syndicats concernés. Aujourd'hui chacun peut mesurer que la réforme Fillon n'a en rien pérennisé l'avenir des retraites ; le gouvernement envisage pourtant de poursuivre dans la même voie en allongeant de nouveau la durée des cotisations vers 41 ou 42 années pour tous. La plupart des salariés ne pouvant y parvenir (pensons aux jeunes qui entrent dans la vie active très tard, ou aux métiers pénibles dont le nôtre), c'est en fait **une diminution considérable des pensions** qui est visée. Pour la FSU d'autres solutions peuvent être envisagées.

Joël RAMBEAU

visite médicale obligatoire des enfants de 6 ans

Depuis le début de l'année 2007, il n'y a plus de visite médicale... Notre recteur a décrété que seules les infirmières scolaires recevraient les enfants! Les enfants nécessitant une visite médicale seront vus par le médecin scolaire, le docteur dans un deuxième temps, sur "dépistage" de l'infirmière ou de l'enseignant. Tous les enfants n'ont donc plus accès à la « visite des 6 ans ».

Cette nouvelle forme de visite fait reposer sur nous une responsabilité que nous ne sommes pas à même d'assumer, puisqu'elle implique des aspects ne relevant pas de notre métier, mais de professionnels de la santé... Nous vous conseillons donc d'être très prudents dans cette forme de dépistage que l'on vous demande (attention aux écrits et aux contenus).

Le SNUipp prend contact avec la médecine scolaire et l'Inspection Académique. Par ailleurs, les infirmières scolaires peuvent appliquer un mot d'ordre de boycott de ces visites (n'étant pas elles-mêmes médecins) à l'appel du syndicat SNICS/FSU

KISAITOU ou presque

Le KISAITOU est devenu la référence administrative des instituteurs et professeurs des écoles.

La nouvelle édition 2007, mise à jour et sensiblement augmentée, complétée par CD-Rom, offre une mine de renseignements originale au niveau de l'Education Nationale. Vous pouvez le commander à la section départementale, au 05 62 05 42 51.



Prix 0,50• - Mensuel n°213 - 19 octobre 2007 -CPPAP 0410 S 07278

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. ISSN 1241-0357 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

SNUipp 32

tel: 05.62.05.42.51/ fax: 05.62.05.65.78

snu32@snuipp.fr





SNUipp/FSU
05.62.05.42.51

La lettre des délégué(e)s

SNUipp-FSU

CAPD du 11 octobre

Formation continue

L'Inspecteur d'Académie nous a informé de sa volonté, à terme, de remplacer les stages de formation continue avec demande individuelle par des stages à publics et à thèmes désignés (par chaque IEN de circonscription) !!

Ce procédé étant déjà en place pour certains stages, le SNUipp a réaffirmé son opposition à cette mise en oeuvre dans la mesure où les critères de sélection des participants sont, pour l'instant, pour le moins opaques !

Place des stages maternelle dans la formation continue

Alors que la demande de formation des collègues en maternelle est forte, l'offre de formation se réduit comme peau de chagrin et est très insuffisante.

Rappelons que cette pénurie est une des conséquences du protocole sur la direction d'école et de la mise en place des décharges des directeurs de 4 classes par les PE2.

En effet, bon nombre de PE2 effectue son stage filé en cycle I. Or, devant couvrir tous les cycles durant leur année de formation, les stages de formation continue sont donc essentiellement ciblés sur les cycles II et III.

A cela, s'ajoute, cette année, l'allongement de la formation initiale aux deux premières années de titularisation, sans moyens supplémentaires, grignotant un peu plus notre maigre formation continue !

Etat des inéats

A ce jour, 19 personnes ont été intégrées par inéat

dans notre département.

15 personnes avaient été intégrées pour la rentrée de septembre et 4 personnes supplémentaires ont été intégrées depuis.

Quelques inéats voire listes complémentaires (car la liste des inéats arrive à sa fin) pourraient être intégrés d'ici février.

Inéat/exeat de PET1

A la fin de l'année scolaire dernière, un certain nombre de PE2 souhaitant quitter le département n'a pas obtenu satisfaction.

Le SNUipp a réitéré sa demande déjà faite lors de la CAPD de juin, d'ajouter cette liste à celle des titulaires demandant un exeat et cela dès leur titularisation. La Haute-Garonne accueille, en effet, régulièrement des inéats, assez tardivement. L'Inspecteur d'Académie a accepté de laisser partir des PET1 s'il y avait demande d'autres départements. Il n'a pas changé de position sur l'intégration par inéat de PET1. Ca ne sera possible que si un PET1 du Gers quitte le département. En effet, la prolongation de la formation initiale sur la 1ère année a un coût pour l'administration... il n'est pas possible d'avoir "trop" de sortants de l'IUFM.

Correctif de note

Nous avons demandé à l'IA l'état actuel des dossiers de demandes de réexamen des correctifs de note. Celui-ci nous a déclaré n'avoir, à ce jour, reçu qu'une demande de révision de la note suite à la non-application du correctif.

Il est donc urgent, si vous êtes concerné, de faire parvenir au plus vite votre dossier à l'Inspection Académique.





Formation Continue
Stages départementaux
de novembre 2007 à juin 2008

voir journal version papier



intégration dans le corps des PE

Questions-Réponses

liste d'aptitude

Barème

- AGS (coef.1):
40 points maximum
- Note (coef.2)
- Diplômes universitaires :
5 points
- Diplômes professionnels :
5 points
- Affectation en ZEP depuis 3 ans :
3 points
- Direction d'école (intérim inclus):
1 point

Instit devenu PE par liste d'aptitude, mon augmentation indiciaire ne compense pas la perte de l'IRL, vais-je perdre de l'argent ?

Non, (mais vous n'en gagnerez pas non plus) car l'Etat vous verse une indemnité différentielle dont le but est de compenser au centime près la perte de salaire. Ensuite quand vous bénéficierez d'une promotion, cette indemnité sera réduite pour disparaître progressivement.

Si je passe PE par liste d'aptitude, vais-je gagner plus ?

Non dans un premier temps vous gagnerez exactement la même somme en percevant l'indemnité différentielle, et ce n'est que lorsque le gain obtenu par le changement d'échelon sera supérieur à l'indemnité que vous commencerez à gagner davantage. Ceci prendra un peu de temps. Il vous faudra attendre le deuxième changement d'échelon dans le corps des PE pour voir enfin

votre salaire augmenter de façon plus ou moins significative (suivant le reliquat d'indemnité différentielle).

Je suis au 9ème échelon instit. A quels échelons serai-je reclassé si je passe le concours interne ou si j'intègre par liste d'aptitude ?

Si vous passez le concours vous serez intégré au 7ème échelon avec un reliquat d'ancienneté qui vous permettra d'être promu à l'échelon supérieur dans l'année scolaire en cours, ou directement au 8ème échelon. Par liste d'aptitude, vous ne serez intégré qu'au 6ème, sans reconstitution de carrière.

concours interne / liste d'aptitude, quelles différences ?

Dans tous les cas, la réussite du concours interne provoque un gain financier immédiat pour les intéressés (perte d'un seul échelon en moyenne et gros gain en indice). Les instits admis lors du concours interne 2007 bénéficient de la modalité que le SNUipp revendique pour tous les instituteurs : leur carrière sera reconstituée.

Ce n'est pas le cas pour la liste d'aptitude. D'autant que sans reconstitution de carrière, il est presque impossible d'atteindre le 11ème échelon des PE avant la retraite (gain de quelques points d'indice, mais perte de 2 ou 3 échelons).

Vos éluEs à la CAPD
Mariana BARIC, Elsa
DELIGNIERES,
Philippe DUBRANA,
Sarah DIAZ, Maryse
GALI, Betty JEAN dit
TEYSSIER



hors-classe

Au 1^{er} septembre 2007, dans le GERS, 12 collègues sont à la Hors-Classe des professeurs d'école, soit à peine 1% des enseignants du 1^{er} degré. Le SNUipp demande que cette hors-classe, dont presque tous les enseignants sont encore aujourd'hui écartés, soit supprimée au profit d'un rééchelonnement indiciaire du corps des PE, en portant le 11^{ème} échelon à l'indice 783 (indice terminal de la hors-classe actuelle) pour tous.

De 2000 à 2006, 34 personnes ont accédé à la hors classe, 18 hommes 16 femmes.

De 2000 à 2006, la répartition par catégorie professionnelle des collègues qui ont accédé à la hors classe s'est faite de la manière suivante (T. ci-contre).

La répartition par catégorie des P.E Hors-Classe n'est pas proportionnelle à la répartition des emplois.

Catégories	Ajoints	Directeurs Pédagogiques	IMF	Spécialisés
Nombre BEHC	3	6	5	20
%	882	1764	147	38

Comment expliquer cette différence par rapport à la répartition des emplois?

La plupart des PE Hors Classe ont intégré le corps de PE par liste d'aptitude. Une majoration de 5 points pour les diplômes universitaires et de 5 points pour diplômes professionnels ont permis aux enseignants spécialisés, IMF, Conseillers pédagogiques titulaires de ces diplômes professionnels, d'entrer plus rapidement dans le corps des Professeurs des Ecoles que les enseignants de classe ordinaire.

D'autre part, une fois intégrés dans ce corps, ces mêmes personnes ont eu des majorations dans l'ancienneté dans l'échelon, après leur reclassement : 1 an pour les personnels spécialisés et IMF, et 2 ans 6 mois pour les Conseillers pédagogiques. Ainsi, pour une même AGS, ils sont arrivés plus vite au 11^{ème} échelon de PE.

Le nombre actuel d'enseignants sur le Gers est de 1010 (792 femmes 227 hommes).

La répartition par sexe des personnes qui ont accédé à la hors classe entre 2000 et 2006, se fait de la manière suivante (T. ci-contre).

	Femmes	Hommes
Nbre d'enseignants	792	227
%	77.63%	22.37%
Nbre Hors Classe 2000/2006	16	18
Nbre HC en 2006	2	7
% HC en 2006	22.22%	77.77%

Comment expliquer cette différence ?

Les femmes accèdent beaucoup moins que les hommes à la hors classe. En 2006 sur les 9 enseignants Hors Classe, on ne trouve que 2 femmes.

Alors que les enseignantes représentent 77,63% de la profession, elles ne sont que 22,22% de la Hors classe en 2006. On voit que les pourcentages par sexe sont inversés.

Cette étude montre bien que dans le Gers, comme dans d'autres départements, il existe une inégalité dans l'évolution des carrières entre les hommes et les femmes.

Les femmes sont encore, majoritairement, celles qui s'arrêtent pour élever un enfant (dispo: pas de promotions, congé parental: droits réduits de moitié) donc leur carrière évolue moins vite. Ce sont aussi, majoritairement, celles qui les gèrent au quotidien et qui ont donc moins de temps pour passer les divers diplômes ouvrant droit aux majorations (voir § ci-dessus).

Incidences financières

Catégorie	Echelon	Indice	Salaire net
PE HC	5 [°] HC	695	2550 •
PE	10 [°] PE	612	2246 •

immédiates

Faisons des comparatifs entre deux personnes qui ont le même âge, une AGS proche et qui comptent partir à la retraite. L'une vient de passer Hors classe et l'autre pas.

Catégorie	Echelon	Indice	Salaire net
PE HC	7 [°] HC	783	2873 •
PE	10 [°] PE	612	2246 •

sur le long terme

Seconde situation : deux personnes dont l'une est passée hors classe il y a plusieurs années, l'autre est PE, et elles ont le même âge et la même AGS. Dans le comparatif nous voyons que cette différence de traitement est démultipliée.



1^{ère} situation : Différentiel 304 E
2^{ème} situation : Différentiel 627 E

Lorsque le passage à la Hors classe s'opère tôt après le 11^{ème} E, l'écart entre la progression des personnels s'accroît considérablement.